

STATCAN ET LA COVID-19 : DES DONNÉES AUX CONNAISSANCES, POUR BÂTIR UN CANADA MEILLEUR



Inégalités en matière de faisabilité du travail à domicile pendant et après la COVID-19

par Derek Messacar, René Morissette et Zechuan Deng

Date de diffusion : le 8 juin 2020

Date de correction : le 24 juin 2020



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada 

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Au tableau 1 de l'article, les données pour « Couples à deux revenus – Femmes » ont été corrigées.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2020

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.



Inégalités en matière de faisabilité du travail à domicile pendant et après la COVID-19

par **Derek Messacar, René Morissette** et **Zechuan Deng**

L'interruption des activités économiques visant à arrêter la propagation de la COVID-19 a entraîné une forte baisse de l'emploi et du nombre d'heures travaillées pour de nombreux Canadiens. Pour les travailleurs des services essentiels, pour ceux qui occupent des emplois dont les tâches peuvent être effectuées dans le respect des mesures de distanciation physique appropriées, ou pour ceux dont le travail peut être effectué à domicile, la probabilité de subir un arrêt de travail pendant la pandémie est plus faible que pour les autres travailleurs.

Environ 40 % des Canadiens occupent des emplois pouvant être exercés à domicile (Deng et coll., 2020). Toutefois, les Canadiens n'ont pas la même probabilité d'occuper de tels emplois. Par exemple, les travailleurs des secteurs producteurs de biens sont moins nombreux à pouvoir travailler à domicile que ceux des industries de services (Deng et coll., 2020). Ces différences en matière de faisabilité du travail à domicile jouent un rôle important pendant la pandémie. En effet, le fait d'occuper un emploi pouvant être exercé à domicile réduit la probabilité de subir un arrêt de travail et diminue donc l'incertitude du revenu. Après la pandémie, les Canadiens occupant de tels emplois, et leur famille, pourraient disposer d'un plus grand nombre de possibilités en matière d'équilibre travail-vie personnelle.

Afin de faire la lumière sur ces enjeux, cet article examine dans quelle mesure la faisabilité du travail à domicile varie parmi les familles canadiennes. Il traite également des conséquences de ces différences sur l'inégalité des gains familiaux.

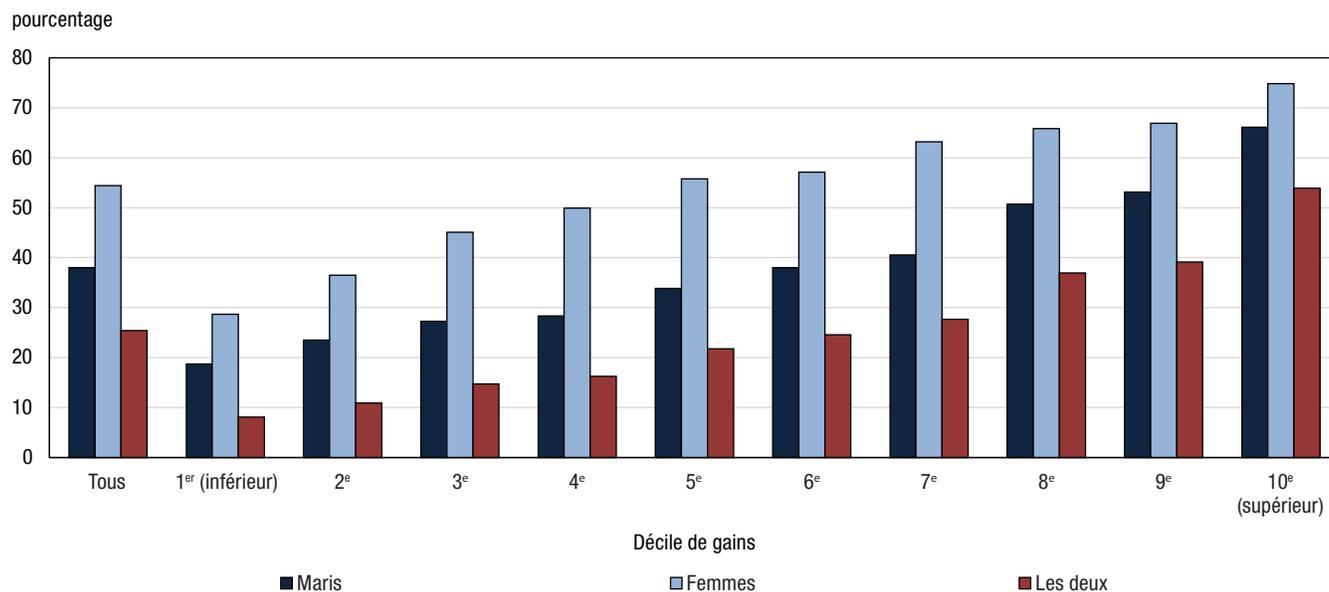
Les familles à deux revenus ayant des revenus plus élevés sont plus susceptibles que les familles à plus faible revenu d'occuper des emplois pouvant être exercés à domicile

Parmi les familles à deux revenus, la faisabilité du travail à domicile varie considérablement selon la répartition des revenus. Par exemple, dans 54 % des familles à deux revenus appartenant au décile supérieur de la distribution des gains familiaux, le mari et la femme peuvent **tous les deux** travailler à domicile (graphique 1). Le pourcentage correspondant, pour les familles à deux revenus appartenant au décile inférieur, n'est que de 8 %.



Graphique 1

Pourcentage d'adultes occupant des emplois qui peuvent être exercés à domicile, par décile de gains familiaux – familles à deux revenus, 2019



Sources : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2019; et Occupational Information Network (O*NET).

Les personnes jouant le rôle de principal soutien économique et ayant un niveau de scolarité élevé sont plus susceptibles d'occuper des emplois pouvant être exercés à domicile

Dans l'ensemble des familles, environ quatre personnes sur dix jouant le rôle de principal soutien économique occupent des emplois pouvant être exercés à domicile (tableau 1). La possibilité de travailler à domicile augmente fortement avec le niveau de scolarité du principal soutien économique. Alors que moins de 30 % des principaux soutiens titulaires d'un diplôme d'études secondaires peuvent travailler à domicile, environ 66 % de leurs homologues titulaires d'un baccalauréat ou d'un grade supérieur en ont la possibilité.

Les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'occuper des emplois pouvant être exercés à domicile

Les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'occuper des emplois pouvant être exercés à domicile. Par exemple, 50 % des femmes seules peuvent travailler à domicile, contre 33 % des hommes seuls (tableau 1). On observe des tendances similaires parmi les familles à deux revenus. Dans ces familles, 62 % des femmes occupent des emplois pouvant être exercés à domicile, contre 38 % pour leurs homologues masculins.

Étant donné que la faisabilité du travail à domicile varie considérablement d'une industrie et d'une profession à l'autre (Deng et coll., 2020), une partie de cette différence entre les sexes s'explique probablement par le fait que les hommes et les femmes occupent souvent des emplois différents. Par exemple, des emplois à prédominance masculine, tels que ceux dans l'agriculture ou la construction, ne peuvent généralement pas être exercés à domicile.

STATCAN ET LA COVID-19 : DES DONNÉES AUX CONNAISSANCES, POUR BÂTIR UN CANADA MEILLEUR



Tableau 1

Pourcentage des personnes jouant le rôle de principal soutien économique occupant des emplois pouvant être exercés à domicile, selon le niveau de scolarité, le sexe et le type d'unité familiale, 2019

Niveau de scolarité du principal soutien économique	Pas de diplôme d'études secondaires	Diplôme d'études secondaires	Post-secondaire (inférieur au baccalauréat)		Tous les niveaux de scolarité
			Baccalauréat ou plus	pourcentage	
Personnes seules					
Les deux sexes	12,5	23,6	32,3	65,1	40,6
Hommes	10,4	16,4	24,2	65,7	33,4
Femmes	19,0	36,7	43,3	64,6	50,0
Parents seuls					
Les deux sexes	19,8	28,1	39,9	65,7	43,4
Hommes	22,2	20,5	24,4	68,5	35,0
Femmes	18,9	30,9	44,2	64,8	46,0
Couples à un seul revenu					
Les deux sexes	12,8	25,9	30,9	65,6	39,7
Hommes	9,4	19,0	24,2	66,1	35,4
Femmes	23,9	39,1	43,9	64,7	48,5
Couples à deux revenus					
Les deux sexes	13,0	29,1	33,2	67,6	45,0
Hommes	11,2	23,6	26,2	66,8	38,2
Femmes	31,0	51,2	54,8	68,9	61,6

Sources : Statistique Canada, Enquête sur la population active; et Occupational Information Network (O*NET).

Conclusion

Dans l'ensemble, les ménages dont le niveau de scolarité et les revenus sont inférieurs sont les moins susceptibles d'occuper des emplois pouvant être exercés à domicile. Cette constatation donne à penser que les familles financièrement vulnérables pourraient présenter un risque disproportionné de subir un arrêt de travail durant la pandémie. Dans ce cas, de tels arrêts de travail augmenteraient probablement les inégalités de **gains** familiaux, tout au moins durant la pandémie et la période de rétablissement économique qui suivra¹. C'est pourquoi il serait pertinent de suivre, après la fin de la pandémie, les répercussions à long terme des récents arrêts de travail sur les inégalités de gains familiaux.

Références

Deng, Z., D. Messacar et R. Morissette. 2020. « Gestion de l'économie à distance : Potentiel du travail à domicile pendant et après la COVID-19 ». *StatCan et la COVID-19 : Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur*, n° 00026. N° 45280001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.

Statistique Canada. 2020. « Enquête sur la population active, avril 2020 ». *Le Quotidien*. Ottawa : Statistique Canada.

Article connexe

[Gestion de l'économie à distance : Potentiel du travail à domicile pendant et après la COVID-19.](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00026-fra.htm)
<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00026-fra.htm>

1. Étant donné que de nombreux transferts gouvernementaux, comme la Prestation canadienne d'urgence, ont été mis en œuvre depuis la mi-mars 2020, on ne sait pas, au juste, si de tels arrêts de travail accroîtront les inégalités de **revenu** familial.